

Les responsabilités et règles de vie :

1. Droits et devoirs du jeune

Le jeune doit obligatoirement respecter les lieux, les autres jeunes, les animateurs présents, et le matériel mis à disposition, qu'il peut utiliser en autonomie.

Le jeune pourra apporter du matériel lui appartenant (Guitare, activités manuelles, mp4...). Le matériel sera sous sa responsabilité, la Communauté de Communes ne pourra en aucun cas en assurer la responsabilité.

Toutes dégradations intérieures ou extérieures du local ou du gymnase seront facturées à la famille responsable du jeune.

Le jeune s'engage à faire attention au temps passé sur les jeux vidéo afin que les autres puissent y avoir accès.

Le jeune s'engage, dès son arrivée et à son départ, à remplir le registre accueil libre et à le signer chaque jour et même plusieurs fois par jour quand il a le droit d'effectuer des allées et venues comme bon lui semble.

Tout vêtement non réclamé dans l'année sera donné aux associations locales.

2. Interdictions pouvant mener à l'exclusion

Le jeune n'a pas le droit de fumer à l'intérieur de l'espace, du gymnase et aux abords extérieurs des locaux.

Le jeune n'a pas le droit de boire ni d'apporter de boissons alcoolisées à l'intérieur de l'espace ou du gymnase.

Le jeune ne doit pas faire acte de violence verbale ou physique.

Il est interdit d'insulter, de discriminer, de harceler.

Les propos et les actes racistes, antisémites, sexistes, homophobes sont interdits par la loi.

Nous sommes dans un lieu public, toutes ces interdictions sont justifiées et pourront faire l'objet de mesures appropriées, allant de l'avertissement à l'exclusion partielle ou définitive du jeune, après entretien avec la famille.

3. Droits et devoirs de l'animateur

L'animateur s'engage à être à l'écoute des jeunes qui fréquentent le lieu.

L'animateur s'engage à respecter et à faire respecter à tous les jeunes présents dans ce lieu le règlement.

L'animateur intervient en tant que médiateur sur les conflits quel que soit l'origine de ceux-ci, s'il le juge nécessaire.

L'animateur intervient sur la question du niveau sonore dans les locaux et aux alentours.

L'animateur s'engage à faire attention à ce que les jeunes ne passent pas toutes la journée sur les jeux vidéo et que tous puissent en profiter.

Pendant leur séjour à l'Espace jeunes, les jeunes sont sous la responsabilité de la directrice.

Le parent ou responsable légal exerce sa responsabilité dès qu'il reprend le jeune ou que le jeune repart seul (suivant l'autorisation signé).

Pour toutes situations particulières (garde exclusive,...) la directrice devra en être informée, et avoir une attestation écrite.

***Tout traitement médical occasionnel doit nous être signalé** et donné à l'équipe d'animation avec une ordonnance du médecin.



4 place du Fairage à Périers

entrée rue des Arguilliers (à côté du gymnase)

DE 11 A 17 ANS

DOSSIER D'INSCRIPTION

Horaires d'ouvertures

(Sauf jours fériés et vacances de Décembre)

Semaines scolaires :

Les mercredis de 13h30 à 18h

Les vendredis de 17h à 19h

Vacances scolaires :

Tous les jours de 13h30 à 18h

Horaires spécifiques lors des sorties et soirées.

(Espace Jeunes est fermé quand il y a une sortie)

Tarifs

10€ pour l'année scolaire

De septembre à août
Accès à l'espace jeunes
et au sport en accueil libre

Tarifs spécifiques :

- **8€** pour une sortie
- **3,70€** la soirée et On mange ensemble
- **Nuitée** se renseigner des tarifs

+ D'infos

E-mail : espacejeunes@cocm.fr Tél. : 0233767339

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est distribué à toutes les familles.

Nous vous demandons de bien le respecter et de le lire avec votre Jeune.

Périodes d'ouverture et horaires :

L'Espace Jeunes est situé dans les locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche Pôle de Périers, aux 4 Place du Fairage à côté du collège.

L'entrée de l'Espace Jeunes se trouve au chemin des Arguilliers (rue du gymnase).

L'Espace Jeunes est ouvert :

- **Les mercredis** à partir de 13h30 jusqu'à 18h et **les vendredis** à partir de 17h jusqu'à 19h.
- **Les vacances scolaires** à partir de 13h30 jusqu'à 18h pour l'accueil libre avec des horaires spécifiques pour les sorties, soirées, journées... (fermé aux vacances de Noël)

Arrivée et départ des jeunes :

Le jeune s'engage, dès son arrivée et à son départ, à remplir le registre accueil libre et à le signer chaque jour et même plusieurs fois par jour quand il a la possibilité d'effectuer des allers et venues comme bon lui semble.

Le parent, ou responsable légal, est seul responsable sur la décision des autorisations de sorties détaillées sur la fiche de renseignement.

La Communauté de Communes est responsable du jeune quand il est présent dans le local.

Les parents sont responsables de leur enfant dès qu'il quitte le local ou le gymnase, quel que soit l'heure à laquelle il le quitte (en fonction des autorisations signées).

Le parent ou responsable légal pourra à tout moment revenir sur sa décision d'autorisation.

Les inscriptions

Chaque famille aura une fiche de renseignements à remplir et à nous retourner datée et signée par le responsable du jeune et le jeune lui-même.

Une cotisation de 10€/année scolaire sera demandé pour valider l'inscription du jeune à l'espace de **Septembre à Août**, soit une année scolaire.

Cette fiche permet un accès libre à l'Espace Jeunes : elle permet au jeune de participer à toutes les activités proposées, activités sportives et culturelles.

La fiche de renseignement est à retirer à la Communauté de Communes ou téléchargeable sur le site internet (www.cocm.fr).

Les inscriptions aux sorties sont à réaliser auprès du responsable de l'Espace Jeunes (espacejeunes@cocm.fr ou 02.33.76.73.39)

Les inscriptions uniquement pour les sorties ne sont pas prioritaires. En cas de manque de place, la priorité sera faite aux jeunes présents de manière régulière.

Les repas :

Les goûters sont à charge de la famille et du jeune, toute fois il est possible que les jeunes participent aux activités cuisine afin de confectionner leur goûter, quand cette activité est proposée.

Tous les enfants ayant un **régime alimentaire** à respecter (allergies, religion,...) sont accueillis à l'Espace jeunes. Selon le degré du régime alimentaire, la famille devra mettre en place un protocole d'accueil individualisé établi avec le médecin et l'Espace jeunes. Les allergies sont à préciser sur la fiche de renseignement du jeune.

Facturation et paiement :

La cotisation annuelle de 10€ permet de valider l'inscription du jeune à l'Accueil libre de l'EJ.

Tous autres paiements (sorties, soirées, nuitées...) doit être payée à réception de la facture à chaque fin de période. Concernant l'été, les familles ont la possibilité de payer tous les 15 jours (la famille doit en faire la demande).

Concernant les Mini Camps, le règlement sera à effectuer à la réservation. Celui-ci sera encaissé à la fin de la période

Chaque paiement doit être effectué auprès de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Le règlement peut être effectué par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor public), espèce, chèque vacances, chèque CESU, SPOT50.

En cas de non-paiement à la date limite mentionnée sur la facture, la collectivité enverra un rappel avec une nouvelle date de règlement. A défaut de paiement dans les délais, le Trésor Public procédera à une mise en recouvrement.

L'Espace Jeunes se réserve le droit de refuser l'accueil d'un jeune, dès lors que le règlement de la facture n'a pas été régularisé lors du rappel.

Les absence :

Toute absence, aux activités payantes, non signalée sera facturée (sauf certificat médical délivré).

Les mini-camps : seules les absences qui peuvent être remplacées du fait d'une liste d'attente pourront entraîner un remboursement total du séjour.

Assurances :

Les jeunes doivent obligatoirement être assurés pour toutes les activités proposées (ainsi que les sorties). Vous devez vérifier que votre assurance personnelle couvre à la fois **la responsabilité civile et individuelle corporelle**. Une attestation devra être fournie.

Fiche de renseignement

Nom & Prénom du jeune :

Date de naissance : N° Portable :

Mail ou Facebook du jeune :

Nom du/des responsable(s) légaux :
.....

N° fixe : / N° Portable :

Adresse :

Mail :

Dépend du régime : CAF MSA Autres:.....

Caisses d'Allocations :

N° allocataire :

Renseignements médicaux:

Nom du médecin : N° Tél. :

À savoir :

• Allergies (précisez) :

• Traitement(s) :

• Asthmes : OUI NON

Autres

Vaccins obligatoires :

Poliomyélite : dernier vaccin le :

Ou Tétracoq : dernier vaccin le :

Ou DT Polio : dernier vaccin le :

Autorisation

L'Espace Jeunes fonctionne sur un système d'accueil libre, le jeune peut s'il le souhaite et s'il est autorisé, quitter quand il veut l'établissement.

Le responsable légal pourra à tout moment revenir sur sa décision d'autorisation.

J'autorise (prénom du jeune).....

(Entourez la réponse)

- | | | |
|---|-----|-----|
| • à participer à toutes les activités de l'Espace Jeunes : | OUI | NON |
| • à se déplacer en voiture ou en minibus si besoin : | OUI | NON |
| • à aller et venir seul du gymnase à l'Espace Jeunes,
Pour les activités sportives : | OUI | NON |
| • à partir et revenir à l'Espace Jeunes quand il le souhaite : | OUI | NON |
| • à repartir seul lors des soirées (après 22h) : | OUI | NON |
| • à être pris en photo/film lors d'activités : | OUI | NON |

J'autorise la diffusion des photos/des films :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Sur les documents de l'Espace Jeunes | OUI | NON |
| • Pour la presse | OUI | NON |
| • Sur Le site de la Communauté de Communes | OUI | NON |
| • Sur notre page YouTube (création de film, reportage...) | OUI | NON |

Signature pour validation des informations données et respect du règlement intérieur :

DATE :

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :